



Communiqué aux candidats (m/f) à un apprentissage pour adultes - la formation d'aide-soignant DAP

Il est porté à la connaissance des personnes désirant entamer **un apprentissage pour adultes dans la formation d'aide-soignant DAP** que les demandes sont à introduire personnellement et ce sur rendez-vous à prendre au 247-85480 à Luxembourg (pour les agences de Luxembourg-Ville et Wasserbillig) et au 247-75411 à Esch/Alzette (pour les agences d'Esch/Alzette, Dudelange et Differdange) et au 247-65430 à Diekirch (pour les agences de Diekirch et Wiltz) entre le 2 mai et le 14 septembre 2019 auprès du Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).

De plus les conditions d'accès suivantes doivent être remplies :

1. les candidats doivent être âgés d'au moins de 18 ans et avoir quitté l'école depuis au moins 12 mois au moment du dépôt de la candidature ;
2. les candidats doivent en principe se prévaloir d'une affiliation au Centre commun de la Sécurité sociale d'au moins 12 mois continus ou non et d'au moins 16 heures par semaine ;
3. le dossier doit comprendre :
 - la carte d'affiliation du Centre commun de la Sécurité sociale ;
 - le certificat d'affiliation du Centre d'Affiliation de la Sécurité Sociale (à demander auprès de www.ccss.lu/certificats/assures/certificat-daffiliation) Attention : validité limitée à un mois ;
 - la carte d'identité ou le passeport valables et le cas échéant le titre de séjour ou l'attestation d'enregistrement/de séjour permanent ;
 - les bulletins scolaires (avec décision de promotion), respectivement les diplômes et certificats ;
 - les attestations d'équivalence des bulletins scolaires, respectivement des diplômes et certificats étrangers, délivrées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
 - le curriculum vitae.
4. la décision de la commission consultative qui se prononce sur l'accès et l'admission des candidats ayant introduit un dossier complet vous sera transmise par courrier.

Pour la formation de l'aide-soignant, les conditions spécifiques suivantes doivent être remplies :

5. avoir réussi avec succès au moins une classe de 9^e PO ou 9^e PR avec 38 points en moyenne des notes annuelles en langues,
6. s'être classé en rang utile lors du bilan d'entrée de compétences.

Pour les ressortissants d'un système scolaire étranger :

7. avoir un certificat établi par un institut homologué vous attestant le niveau B1 en Luxembourgeois tant en compréhension orale qu'en production orale ;
8. prouver le niveau B1 dans la langue véhiculaire (allemand ou français) de la section choisie tant en compréhension et en production orale et écrite.

Suite à l'introduction du dossier complet quant à la demande « apprentissage pour adultes » auprès du service d'Orientation professionnelle de l'ADEM, une invitation au bilan de compétences vous sera communiquée en temps utile par le Service de la formation professionnelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Communiqué par le Service de la formation professionnelle du MENJE et le Service d'orientation professionnelle de l'ADEM